MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

Document complémentaire du **certificat de spécialisation "Sols sportifs engazonnés"**

Ce document est destiné aux équipes pédagogiques qui mettent en œuvre un certificat de spécialisation (CS) Sols sportifs engazonnés. Il est associé au référentiel du titre et donne les préconisations essentielles pour l'évaluation certificative. Il ne prétend pas reprendre toutes les caractéristiques de l'évaluation dans les titres et diplômes en unités capitalisables (UC) rénovés, décrites dans la note de service UC.

Pour une bonne utilisation, il est également souhaitable que les membres de l'équipe enseignante aient suivi une formation UC : agrément à la conduite de dispositifs d'évaluation.

Mentions légales photos
Adobe Stock

Version en date du 17/12/2021

SOMMAIRE

Présentation du CS "Sols sportifs engazonnés" p 5

Mise en œuvre de l'évaluation : prescriptions et recommandations p 7

1.1°. Évaluer des capacités en situation professionnelle : quelques principes p 7

1.2°. Cadrage de l'évaluation des capacités du CS "Sols sportifs engazonnés" p 10

Fiches compétences p 23

Annexe 1 :
Arrêté de création du CS paru au JO **p 31**

Annexe 2 :
Définition des rubriques d'une fiche de descripteurs de compétences d'un diplôme ou d'un CS **p 33**

Arrêté du 22 décembre 2020 portant création de l'option "Sols sportifs engazonnés" du certificat de spécialisation agricole et fixant ses conditions de délivrance

Présentation du certificat de spécialisation "Sols sportifs engazonnés"

Le certificat de spécialisation (CS) option "Sols sportifs engazonnés" est un titre du ministère en charge de l'agriculture qui atteste d'une qualification professionnelle dans le champ professionnel de l'aménagement. Il est enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et classé au niveau 4 de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation[1] . Il peut être obtenu par les voies de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue ainsi que par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Un CS est une qualification centrée sur la maîtrise d'activités techniques spécifiques qui requièrent des savoirs, savoir-faire, gestes et comportements professionnels spécialisés. Ces activités peuvent être exercées dans différents emplois, dans des configurations variées, quels que soient le statut et la place du titulaire dans l'organigramme de l'entreprise.

Le CS option "Sols sportifs engazonnés" vise à former des professionnels spécialisés dans l'entretien et l'installation des sols sportifs engazonnés, intervenant sur des gazons naturels, synthétiques ou hybrides. Ce CS constitue une spécialisation technique dans le secteur de l'aménagement, articulée au baccalauréat professionnel et au brevet professionnel Aménagement paysager.

Les conditions d'accès au CS sont variées et tiennent compte de la diversité des parcours des candidats. Elles sont stipulées dans le Code rural et de la pêche maritime (Articles D811-167-1 et suivants) et précisées dans l'arrêté de création de chaque option du CS. Il appartient aux centres de vérifier/évaluer les prérequis nécessaires au suivi de la formation et aux passages des épreuves dans les meilleures conditions.

Un CS est un titre organisé et délivré en unités capitalisables (UC). Chaque UC correspond à une capacité du référentiel de compétences et peut être obtenue indépendamment. La validation d'une UC permet l'attribution d'un bloc de compétences dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la VAE.

1 Cf. Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles

Le référentiel du CS, comme ceux des autres titres et diplômes en unités capitalisables du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA), comporte 3 parties :

- le **référentiel d'activités** fournit des informations sur les contextes de travail des titulaires du titre et les conditions d'exercice des activités visées par le titre, présente la fiche descriptive d'activités (FDA) ainsi que la liste des situations professionnelles significatives organisées en champs de compétences.
- le **référentiel de compétences** comprend la liste des capacités attestées par le CS
- le **référentiel d'évaluation** précise les critères et les modalités d'évaluation permettant sa délivrance.

Il n'existe pas de référentiel de formation pour les diplômes et titres en UC : la nature et les horaires des enseignements ne sont pas fixés ; seul un volume horaire global de formation minimal est défini dans l'arrêté de création du titre. Les contenus et l'organisation de la formation sont élaborés par les équipes enseignantes.

Le document complémentaire est associé au référentiel du certificat de spécialisation. Il réunit des recommandations et des prescriptions pour l'évaluation des capacités du titre, ainsi que les fiches compétences qui ont été produites pour le référentiel d'activités. Ces fiches, organisées par champ de compétences, fournissent des informations sur les situations professionnelles significatives (SPS) et sur les ressources mobilisées par le professionnel dans ces situations.

Le référentiel et son document complémentaire sont les outils de référence des formateurs qui doivent en prendre connaissance quel que soit leur domaine d'intervention.

Les règles communes de l'évaluation des diplômes en unités capitalisables du ministère chargé de l'agriculture s'appliquent aux CS. Elles sont définies dans la note de service DGER/SDPFE/2016-31 du 15 janvier 2016.

La mise en œuvre du CS par un centre de formation est soumise à une habilitation préalable délivrée par le DRAAF selon une procédure définie dans la note de service DGER/SDPFE/2014-109 du 13 février 2014.

Comme pour tous les autres diplômes et titres en UC, le référentiel du CS "Sols sportifs engazonnés", le document complémentaire et les textes réglementaires associés sont téléchargeables sur le site internet de l'enseignement agricole, dans la rubrique Diplômes et ressources pour l'enseignement, à l'adresse suivante :

https://chlorofil.fr/diplomes

Mise en œuvre de l'évaluation :

Prescriptions et recommandations

1.1°. Évaluer des capacités en situation professionnelle : quelques principes

Capacités et situations

Comme dans tous les référentiels rénovés du ministère en charge de l'agriculture, le référentiel de compétences d'un certificat de spécialisation (CS) est exprimé en **capacités**.

Une capacité exprime le potentiel d'un individu en termes de combinatoire de connaissances, savoir-faire et comportements (ministère en charge de l'agriculture, 2010). On peut la définir comme le pouvoir d'agir efficacement d'une personne dans une famille de situations, fondé sur la mobilisation et la combinaison de ressources multiples : savoirs, savoir-faire, techniques et gestes, comportements professionnels. Par famille de situations, on entend des situations proches qui présentent des traits communs : elles répondent aux mêmes buts, nécessitent les mêmes ressources, font appel à des raisonnements similaires.

Être capable, c'est avoir le potentiel d'action nécessaire pour faire face aux situations professionnelles significatives de l'activité professionnelle ciblée. Ce potentiel repose sur l'articulation du faire, de l'agir et du penser, du raisonnement dans l'action. La délivrance d'un titre ou d'un diplôme du ministère en charge de l'agriculture correspond à l'assurance que la personne à qui on le délivre est en mesure de prendre en charge les familles de situations que recouvre chacune des capacités. L'approche capacitaire repose sur l'idée qu'un apprenant ayant acquis les capacités d'un titre ou d'un diplôme deviendra compétent en situation avec l'expérience. Les capacités évaluées sont les précurseurs des compétences clefs de (ou des) l'activité(s) visée(s) par le titre ou le diplôme.

Capacités et situations sont indissociables : le développement des capacités passe par des mises en situations professionnelles variées, qui mobilisent des ressources plurielles et combinées. L'adaptation du candidat à différents contextes, et plus largement aux situations de la même famille présentant des traits communs, requiert un entraînement.

Le référentiel de compétences comprend uniquement des capacités relatives à la maîtrise de situations professionnelles en lien avec les champs de compétence et SPS du référentiel d'activités.

Principes pour l'évaluation en situation professionnelle

De même que le développement des capacités s'appuie sur des mises en situation, la vérification de leur mise en place suppose de mettre le candidat dans les mêmes types de situation et d'apprécier la façon dont il mobilise et articule les ressources dont il dispose pour faire face à la situation rencontrée.

L'approche capacitaire a des conséquences sur l'évaluation : **c'est la capacité du candidat qui est évaluée, son pouvoir d'action en situation, pas ses connaissances ni ses savoir-faire dans telle ou telle discipline ou dans tel ou tel module**. Cela suppose de se démarquer des pratiques d'évaluation basées sur le contrôle de connaissances déconnectées de leur usage

et la vérification de savoir-faire procéduraux. La validation d'une capacité nécessite de réaliser une évaluation globale, en situation, dans laquelle le candidat est amené à utiliser et adapter ce qu'il sait et sait faire en fonction du contexte particulier qu'il rencontre et des caractéristiques principales qu'il retient.

Dans un diplôme de la formation professionnelle ou un titre visant une qualification professionnelle, une évaluation "en situation professionnelle" est très souvent prescrite pour les capacités professionnelles.

Dans une évaluation en situation professionnelle, pour vérifier le développement d'une capacité, prendre en compte le résultat de l'action ou la seule performance du candidat - ce qui est directement visible ou accessible dans le travail demandé - ne suffit pas. La prise en compte des raisonnements qui accompagnent le déroulement de cette action, de la façon dont le candidat pense son action, des connaissances, techniques, savoir-faire et comportements qu'il mobilise et combine dans la situation, est nécessaire. **Au-delà de la maîtrise d'une situation particulière, c'est la maîtrise d'un ensemble de situations de même type qui est visée**. Il est donc nécessaire de vérifier si le candidat est en mesure d'adapter son raisonnement et/ou son action à des variations de la situation et à des situations du même type.

La nature et les modalités choisies pour chaque épreuve doivent permettre, dans le respect du cadre réglementaire, d'une part la mobilisation des raisonnements et ressources associées et d'autre part leur expression par le candidat.

Méthode pour l'évaluation en situation professionnelle

Dans un CS, toutes les capacités sont professionnelles et doivent être évaluées en situation professionnelle.

Pour rappel, dans les diplômes en UC, le nombre total d'épreuves est au plus égal à 1,5 fois le nombre d'UC, soit 5 maximum pour le CS "Sols sportifs engazonnés". **L'ensemble des épreuves doit permettre la validation de toutes les capacités du référentiel de compétences**.

Dans les centres, en amont de la formation, pour construire les situations et les épreuves supports de l'évaluation adaptées à l'expression des capacités des candidats, les équipes doivent réaliser des analyses de situations de travail locales en lien avec les champs de compétences et les SPS du référentiel d'activités.

Une évaluation en situation professionnelle place le candidat dans des situations les plus proches possibles des situations professionnelles significatives des activités ciblées par le CS. Elle prévoit la réalisation d'une production, d'un travail (une "tâche") : cette production correspond à la partie observable de l'action du candidat. Elle s'intéresse également aux raisonnements qui sous-tendent et déterminent cette production. Ces raisonnements constituent la partie cognitive, mentale, de l'action du candidat. Elle regarde plus précisément la façon dont l'individu, à partir de la production à laquelle il aboutit, s'est approprié les caractéristiques de la situation, a mobilisé les ressources nécessaires et a adapté son raisonnement aux particularités de cette situation et à d'autres situations du même type.

Au niveau 4, les productions attendues du candidat peuvent recouvrir des situations de réalisation d'interventions sur les plantes. Elles peuvent également correspondre à des situations de raisonnement : diagnostics, analyse d'indicateurs technico-économiques, choix de méthodes et d'interventions à réaliser...

Les modalités d'évaluation restent à l'initiative des équipes, mais doivent permettre au candidat d'exprimer au mieux son potentiel – la capacité.

Dans le cas où la modalité retenue serait celle d'une production associée à un entretien d'évaluation utilisant des techniques d'explicitation, quelques recommandations spécifiques peuvent être faites :

- La production à réaliser, quelle que soit la forme choisie par l'équipe enseignante, peut faire l'objet de traces qui permettent de rendre compte de la démarche et du raisonnement du candidat.
- L'entretien d'évaluation, par l'utilisation de techniques d'explicitation, cherche à accéder au raisonnement ayant permis cette production. Pour mener cet entretien, l'évaluateur doit en maîtriser les techniques et principes associés et bien connaître la capacité qui est visée, son périmètre, les ressources qu'elle mobilise.

L'évaluateur doit guider l'entretien de façon à obtenir les informations qu'il recherche, les indices qui vont lui permettre de constater si la capacité visée est acquise : outre la pertinence et la cohérence des raisonnements, l'entretien cherche à tester l'adaptation à la diversité et à la variabilité des situations rencontrées dans le cadre de la conduite de l'atelier.

Le formateur-évaluateur doit formuler une appréciation sur l'atteinte de chaque capacité au terme de la situation d'évaluation qui permet de vérifier sa mise en place, en vue de proposer au jury la validation - ou l'invalidation - de chacune des UC, conformément aux textes en vigueur.

Pour formuler ce jugement, il se réfère au référentiel de diplôme et, plus précisément, aux critères définis dans le référentiel d'évaluation et aux indicateurs définis par le centre qui sont reportés dans les grilles d'évaluation agréées par le jury.

Il prend également appui sur l'appréciation du tuteur, sur d'éventuelles traces du travail du candidat (documents écrits, films, photos, schémas…) qui permettent d'accéder aux résultats et à la réalisation du travail demandé dans le cadre de la situation d'évaluation et sur l'expression de ses raisonnements.

Si le maître de stage ou d'apprentissage est au plus proche de la réalité du travail effectué, en revanche, il ne maîtrise pas forcément toutes les visées ni la technique de l'évaluation. C'est donc le formateur-évaluateur qui est *in fine* le seul responsable de l'évaluation.

1.2°. Cadrage de l'évaluation des capacités du CS "Sols sportifs engazonnés"

Comme mentionné dans le référentiel de certification, les capacités du CS "Sols sportifs engazonnés" doivent toutes être évaluées en situation professionnelle (cf. point précédent : Méthode pour l'évaluation en situation professionnelle).

Les références utilisées pour juger de la mise en place des capacités sont constituées par :

- Les critères généraux déterminés au niveau national qui figurent dans le référentiel d'évaluation et sont repris dans les pages suivantes de ce document. Quel que soit le choix de la ou des situations de travail supports de l'évaluation, ils s'imposent à toutes les équipes. Dans les CS de la production végétale, chaque capacité est évaluée à partir de deux ou trois critères qui ciblent les éléments clés centraux/essentiels à prendre en compte dans l'activité développée par le candidat pour prendre en charge la ou les situations dans laquelle il se trouve et apprécier le développement de la capacité visée par l'épreuve. Significatifs de la capacité, ils orientent la prise de décision de l'évaluateur, et indiquent les repères choisis pour servir de base à la formulation du jugement évaluatif sur sa mise en place. Ils sont propres à chaque capacité et donc aux familles de situations que ces dernières recouvrent.
- Des indicateurs, propres aux situations supports des évaluations choisies par l'équipe pédagogique et donc à définir à partir des particularités de ces situations. Contextualisés et concrets, les indicateurs spécifient les critères. Ils permettent à l'évaluateur d'investiguer et d'étayer son jugement sur chaque critère. Ils ne constituent pas une liste de points à vérifier obligatoirement ; ils ne donnent pas lieu à une évaluation sommative (x points pour chaque indicateur). Ceux qui figurent dans ce document sont donnés à titre d'exemples et ne sont donc pas à prendre tels quels dans les grilles d'évaluation. Ces indicateurs ne constituent pas non plus le plan ou les contenus des cours.

Rappel des modalités et critères d'évaluation des capacités du CS "Sols sportifs engazonnés" en vue de l'obtention des UC correspondantes

UC	Modalités d'évaluation	Capacités	Critères
UC1	**Évaluation en situation professionnelle** L'épreuve s'appuiera sur une situation de travail en lien avec la SPS du champ "Organisation des travaux d'entretien de terrains de sport engazonnés"	**C1. Préparer l'entretien d'un terrain sportif engazonné**	Diagnostic de l'état du terrain dans son contexte Adaptation de la stratégie d'intervention
			Contrôles et réglages du matériel Interventions de maintenance préventive
UC2	**Évaluation en situation professionnelle** L'épreuve s'appuiera sur des situations de travail en lien avec la SPS du champ "Entretien d'un sol sportif engazonné"	**C2. Réaliser l'entretien des sols sportifs engazonnés**	Réalisation des interventions Réalisation des définitions
			Réglages des matériels Réalisation des interventions
UC3	**Évaluation en situation professionnelle** L'épreuve s'appuiera sur une situation de travail en lien avec la SPS du champ "Installation d'un sol sportif engazonné"	**C3. Assurer les travaux de régénération d'un terrain sportif engazonné**	Mise en place des couches constitutives de l'infrastructure du sol Reprise du réseau de drainage
			Préparation du substrat à l'engazonnement Engazonnement

Les capacités professionnelles à évaluer

Pour aider les équipes à construire les différentes situations d'évaluation permettant de vérifier le développement des différentes capacités constitutives du CS "Sols sportifs engazonnés" en vue de la délivrance des UC correspondantes, les critères et exemples d'indicateurs sont précédés d'une présentation de chacune de ces capacités.

Cette présentation précise :

- le "périmètre" de la capacité : ses contours, ce que le potentiel d'action recouvre,
- les situations de travail auxquelles elle correspond en lien avec les SPS qui sont rappelées,
- les ressources essentielles, savoirs, techniques et savoir-faire ainsi que les comportements et attitudes professionnels qu'elle mobilise, mais aussi – lorsqu'ils sont identifiés - les éléments clés/centraux qui organisent l'action et les raisonnements professionnels en situation, dont la construction est indispensable à la mise en place de la capacité.

Cette présentation des capacités a aussi pour objectif d'aider les équipes à mieux se les approprier pour élaborer la formation.

C1 : Préparer l'entretien d'un terrain sportif engazonné

1.1. Opérationnaliser le planning des interventions d'entretien d'un terrain sportif engazonné

1.2. Effectuer le suivi du matériel d'un terrain sportif engazonné

La capacité 1 est la capacité marqueur de niveau 4 de ce diplôme. Elle concerne toutes les activités préalables à l'entretien d'une terrain sportif engazonné.

Elle cible d'une part les activités liées à l'opérationnalisation du programme des interventions prévues sur un terrain, d'autre part les activités liées au suivi du matériel nécessaire à ces interventions. L'ensemble de ces activités a comme visée globale d'optimiser les interventions en fonction de l'état du terrain, des moyens disponibles, du calendrier sportif et des usages du terrain.

Rappel du champ de compétences et des significations professionnelles significatives (SPS) en lien avec la capacité C1

Champs de compétences	SPS	Finalités
Organisation des travaux d'entretien de terrains de sport engazonnés	• Diagnostic de la surface sportive • Adaptation du calendrier d'interventions • Préparation et réglage du matériel spécifique	*Optimiser les interventions en fonction de l'état du terrain, des moyens disponibles, du calendrier sportif et des usages.*

La capacité C1.1 recouvre les situations professionnelles en lien avec l'opérationnalisation du planning d'entretien prévisionnel d'un terrain sportif engazonné.

Le programme prévisionnel d'entretien du terrain est défini par la hiérarchie de l'ouvrier spécialisé, sur la base notamment du planning d'utilisation des terrains sportifs et des normes ou recommandations liées à l'entretien de ces terrains. Les normes qui cadrent ce travail recouvrent à la fois les normes des constructeurs et celles des fédérations sportives.

Le professionnel spécialisé dans les sols sportifs engazonnés a en charge la mise en œuvre concrète des interventions prévues par le calendrier prévisionnel. A partir d'un diagnostic de la surface sportive, des besoins d'utilisation identifiés, des enjeux et des problématiques du site, il peut être amené à adapter les interventions prévues. En amont des interventions, il va ainsi juger de leur pertinence, de leur cohérence avec le contexte du terrain (état de la surface, météo, …).

En fonction des interventions prévues, il ajuste leur enchaînement, il détermine des priorités, il estime leurs durées et organise leur déroulement sur le temps nécessaire à leur réalisation, à l'échelle d'une journée, voire d'une semaine.

Il organise la conduite de ces interventions en cherchant à diminuer l'impact environnemental de ses choix techniques et de ses pratiques et à optimiser l'utilisation des matériels, tout en favorisant la disponibilité du terrain pour ses usagers.

Le professionnel spécialisé organise son travail en prévoyant les fournitures, le matériel et la main d'œuvre nécessaires aux différentes interventions. Il s'assure en amont de la disponibilité de ces différentes ressources. Il rend compte à sa hiérarchie de l'ensemble des éventuelles adaptations identifiées et argumente ses choix.

Ces situations liées à l'organisation des interventions sur les terrains de sport requièrent de pouvoir se représenter le travail et ses conséquences via des projections temporelles, la recherche de solutions, la formulation d'hypothèses, le tout en visant l'optimisation du travail…

Opérationnaliser le planning des interventions requiert de la méthode et la prise en compte des impacts éventuels des choix d'intervention et de leur ordre de priorité, notamment à différents niveaux vis-à-vis de la praticabilité et la disponibilité de la surface sportive.

La capacité C1.2 cible les situations en lien avec le maintien de la fonctionnalité du matériel spécifique aux opérations d'entretien des surfaces sportives engazonnées. Dans le cadre du suivi de ces matériels hautement spécialisés et coûteux, le professionnel évalue régulièrement leur état de fonctionnement. Il tient à jour ses stocks de fournitures pour pouvoir intervenir directement en cas d'usure ou de dysfonctionnement et garder un parc de matériel toujours prêt à l'emploi. Il en assure également la maintenance préventive conformément aux consignes constructeurs et aux procédures internes. Il veille à la traçabilité des opérations de contrôle et de maintenance effectuées en tenant à jour les carnets d'entretien.

Préalablement aux interventions sur le terrain, le professionnel procède aux contrôles routiniers et effectue les préréglages nécessaires en fonction des travaux prévus et des types de surfaces. De la même façon, à l'issue des chantiers, il effectue les opérations nécessaires au maintien en bon état de fonctionnement de ceux-ci en procédant, notamment, au nettoyage des lames ou toute autre opération de contrôle nécessaire avant le remisage des engins ou matériels.

Cadrage de l'évaluation de la C1

C.1 Préparer l'entretien d'un terrain sportif engazonné	
C1.1 : Opérationnaliser le planning des interventions d'entretien d'un terrain sportif engazonné	
Critères	**Exemples d'indicateurs**
Diagnostic de l'état du terrain dans son contexte *Le candidat évalue l'état du sol et de sa structure et identifie les besoins en lien avec les usages du terrain.*	Prise en compte des éléments liés à l'environnement, le climat, l'agronomie, l'usage sportif Prise en compte du contexte : situation/emplacement, identification des particularités, des contraintes, identification des risques, analyse des impacts... Prise en compte du prévisionnel et des enjeux du chantier Identification de la présence d'anomalies sur la surface dues à des maladies ou des ravageurs Prise en compte des pointes de travail et de la disponibilité en matériel Repérage des stades de développement Repérage des maladies Repérage des ravageurs Repérage des carences Repérage des besoins nutritifs et des besoins en eau Repérage de l'état de la couche de jeux Repérage des paramètres d'ambiance : température, lumière, hygrométrie Appréciation de l'état du sol Repérage des pannes et des dysfonctionnements sur les installations et équipements Identification d'anomalies au niveau du substrat Identification d'anomalies sur les abords du terrain …
Adaptation de la stratégie d'intervention *Le candidat régule les interventions prévues, définit un mode opératoire et prévoit les moyens nécessaires à leur réalisation*	Choix d'un déroulement du chantier : nature, ordre et combinaison des activités à réaliser Choix de l'intervention ou de la non intervention Prise en compte du végétal dans son contexte : fonction, situation, développement... Prise en compte de la physiologie des végétaux, de leur mode de croissance, stade de croissance... Appréciation de l'état de santé du végétal : repérage des pathologies, bio-agresseurs... Repérage du moment propice pour intervenir Choix de la technique Organisation matérielle et logistique du chantier : fournitures, équipements spécifiques… Prise en compte de la durabilité Prise en compte des objectifs fixés et du contexte Prévision des approvisionnements : fournitures, matériels, équipements, main d'œuvre Prise en compte de la faisabilité technique …

C1.2 : Effectuer le suivi du matériel d'entretien d'un terrain sportif engazonné	
Critères	**Exemples d'indicateurs**
Contrôles et réglages du matériel *Le candidat vérifie l'état de fonctionnement des matériels dédiés à l'entretien et effectue les interventions nécessaires.*	Travail en autonomie Mise en œuvre d'opérations de contrôles systématiques avant usage Organisation du travail : préparation du matériel et des fournitures, chronologie et enchaînement des opérations, rapidité, dextérité, vérifications... Prise en compte des usages prévus pour les matériels Remplissage des carnets d'entretien Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI…), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité Respect des principes d'ergonomie au travail …
Interventions de maintenace préventive *Le candidat réalise les interventions courantes nécessaires au maintien de la fonctionnalité des matériels*	Mise en œuvre des opérations de contrôle périodiques prévues sur les matériels d'entretien Organisation du travail : préparation du matériel et des fournitures, chronologie et enchaînement des opérations, rapidité, dextérité, vérifications... Traçabilité des opérations de maintenance effectuées Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI…), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité Respect des principes d'ergonomie au travail …

C2. Réaliser l'entretien des sols sportifs engazonnés

2.1. Réaliser les travaux d'entretien courant d'un sol sportif engazonné

2.2. Réaliser les travaux d'entretien spécifique d'un sol sportif engazonné

La capacité 2 cible les situations professionnelles relatives à l'entretien courant et à l'entretien spécifique des sols sportifs engazonnés, qu'ils soient naturels, synthétiques ou hybrides.

Rappel du champ de compétences et des significations professionnelles significatives (SPS) en lien avec la capacité C2

Champs de compétences	SPS	Finalités
Entretien d'un sol sportif engazonné	• Décompactage de régénération • Tonte avant compétition • Conduite de l'arrosage • Scalpage • Brossage • Réalisation des traçages	*Maintenir une surface sportive homogène stable et fiable, en prenant en compte la dimension sécurité et environnement*

La capacité C2.1 correspond aux situations professionnelles relatives à la réalisation des travaux d'entretien courant, c'est-à-dire tous les travaux qui sont conduits régulièrement dont certains de façon hebdomadaire et qui ont pour objet de maintenir en état l'ouvrage.

- Pour les gazons naturels, les situations professionnelles relatives à l'entretien courant correspondent à la tonte, l'aération, l'arrosage, la découpe des bordures, la fertilisation, la pulvérisation, la remise en place des tacles ainsi que le marquage des terrains.
- S'agissant des gazons synthétiques, les situations professionnelles relatives à l'entretien courant comprennent notamment : le nettoyage, le soufflage, la dépollution, le brossage des surfaces, les opérations de recharges localisées en granulats, le contrôle des joints et leur recollage, ainsi que le marquage des terrains. L'ensemble de ces interventions vise à maintenir la surface propre, le niveau de remplissage homogène, les fibres droites. Elles permettent de détecter les problèmes mineurs sur les terrains (état de la couche végétale, décollements, zones endommagées, maladies, ravageurs…)
- Pour les terrains hybrides, l'ensemble de ces interventions peut potentiellement être mis en œuvre.

Réalisés en autonomie, ces travaux d'entretien mobilisent un ensemble de techniques liées à l'utilisation des matériels motorisés (tondeuses, tondeuses autoportées, aérateurs, brosses rotatives, aspirateurs à feuilles, pulvérisateurs, topdresseurs, souffleurs…) qu'il s'agit de savoir manier afin de réaliser l'intervention efficacement sans nuire à la surface, à la structure du sol ou à la praticabilité du terrain. Il s'agit de garantir une surface homogène stable et sécuritaire en s'adaptant aux usages pratiqués sur le terrain concerné.

Ces interventions réalisées en autonomie sont tracées dans le calendrier d'entretien et le professionnel, chargé de l'entretien des sols sportifs engazonnés, rend compte de leur déroulement ainsi que des aléas rencontrés à sa hiérarchie.

Ces interventions requièrent des connaissances en lien avec l'expertise agronomique (types de graminées, maladies…) de la couche végétale mais aussi des connaissances concernant le substrat (qualité, état, composition…) et la structure du sol.

Toutes ces interventions sont conduites avec la préoccupation permanente de la préservation des ressources naturelles, de la durabilité de l'installation et de la sécurité des joueurs.

La capacité C2.2 correspond aux situations professionnelles relatives à la réalisation des travaux d'entretien spécifique, c'est-à-dire tous les travaux qui sont conduits de façon plus ponctuelle et qui nécessitent une plus grande technicité, en lien avec la conduite et le maniement de matériels spécifiques, pour ne pas provoquer de dégradations irréversibles sur le terrain engazonné, quelle que soit sa nature.

- Pour les gazons naturels, les situations professionnelles relatives à l'entretien spécifique comprennent en particulier le décompactage, le défeutrage, le sablage, les amendements et le regarnissage.
- Pour les gazons synthétiques, les situations professionnelles d'entretien spécifique comprennent notamment le brossage actif, le décompactage et la recharge générale du tapis en granulats.
- Pour les terrains hybrides, l'ensemble de ces interventions peut potentiellement être mis en œuvre.

Ces interventions réalisées en autonomie sont tracées dans le calendrier d'entretien et le professionnel, chargé de l'entretien des sols sportifs engazonnés, rend compte de leur déroulement ainsi que des aléas rencontrés à sa hiérarchie.

Ces interventions requièrent des connaissances en lien avec l'utilisation de matériels de pointe aux usages très spécifiques : défeutreuses ou scarificateurs, sableuses, aérateurs, décompacteurs, etc. Elles sont conduites dans la préoccupation permanente de la préservation du terrain et, *in fine*, de la sécurité des utilisateurs. Elles sont également menées dans une logique de durabilité et de préservation des ressources naturelles

Cadrage de l'évaluation de la C2

C.2 Réaliser l'entretien des sols sportifs engazonnés	
C2.1 : Réaliser les travaux d'entretien courant d'un sol sportif engazonné	
Critères	**Exemples d'indicateurs**
Réalisation des interventions *Le candidat met en oeuvre les techniques d'entretien courant adaptées au type de surface à entretenir.*	Travail en autonomie Prise en compte des caractéristiques du terrain et du contexte : météo, état du terrain, usages prévus Organisation du travail : préparation du matériel et des fournitures, chronologie et enchaînement des opérations, rapidité, dextérité, vérifications de points de contrôle... Techniques de conduite et maniement des engins motorisés : tondeuses, brosses rotatives… Mise en œuvre de pratiques limitant les impacts sur les ressources communes (eau, biodiversité, air...) Utilisation des outils et matériels Conformité du résultat aux usages du terrain, à la commande, aux normes… Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI…), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité Respect des principes d'ergonomie au travail …
Réalisation des finitions *Le rendu final est conforme aux usagers du terrain et aux attendus des prescripteurs*	Travail en autonomie Prise en compte des repères d'implantation de l'ouvrage : dimensions, niveaux, pentes à respecter… Organisation du travail : préparation du matériel et des fournitures, chronologie et enchaînement des opérations, rapidité, dextérité, vérifications... Utilisation des outils et matériels Mise en œuvre de pratiques limitant les impacts sur les ressources communes (eau, biodiversité, air...) Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI…), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité Respect des principes d'ergonomie au travail …

C2.2 : Réaliser les travaux d'entretien spécifique d'un sol sportif engazonné	
Critères	**Exemples d'indicateurs**
Rélages des matériels *Le candidat prépare les matériels nécessaires aux interventions.*	Travail en autonomie Prise en compte des repères d'implantation de l'ouvrage : dimensions, niveaux, pentes à respecter… Organisation du travail : préparation du matériel et des fournitures, chronologie et enchaînement des opérations, rapidité, dextérité, vérifications... Utilisation des outils et matériels Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI…), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité Respect des principes d'ergonomie au travail : • la prise d'informations (en lien avec la réalisation technique) • nettoyage des lames (prévention des maladies) • prise en compte de l'impact environnemental • prise en compte de sécurité des joueurs et des utilisateurs • Respect des consignes de sécurité • Respect des indications du contrat de suivi et des normes constructeur
Réalisation des interventions *Le candidat effectue les travaux de régénération spécifiques de la surface à entretenir*	Travail en autonomie Prise en compte des repères d'implantation de l'ouvrage : dimensions, niveaux, pentes à respecter… Organisation du travail : préparation du matériel et des fournitures, chronologie et enchaînement des opérations, rapidité, dextérité, vérifications... Utilisation des outils et matériels Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI…), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité Respect des principes d'ergonomie au travail ...

C 3 : Assurer les travaux de régénération d'un terrain sportif engazonné

3.1. Réaliser les travaux de réfection de l'infrastructure d'un sol sportif

3.2. Mettre en place la couche de jeu d'un sol sportif engazonné

La capacité C.3 cible les situations professionnelles relatives à la rénovation d'un sol sportif engazonné ou à son installation, qu'il soit naturel, synthétique ou hybride. Les situations s'étendent des travaux liés à la couche de fondation aux travaux de finition inhérents à la couche de jeu. Ces travaux sont effectués ponctuellement et ont pour objectif le retour du terrain dans son état d'origine ou son amélioration. Les interventions liées à la rénovation de terrains sportifs sont, de fait, plus courantes que les interventions d'installation ou de création *ex nihilo* d'un sol sportif.

Rappel des champs de compétences et des situations professionnelles significatives (SPS) en lien avec la capacité C3

Champs de compétences	SPS	Finalités
Installation d'un sol sportif engazonné	• Mise en place des couches constitutives du sol sportif • Mise en place du système de drainage • Nivellement de finition de la couche de jeu • Implantation de gazons sportifs	*Livrer un sol sportif selon les termes contractuels en prenant en compte la dimension environnementale*

La capacité C.3.1 cible les situations professionnelles en lien avec le renforcement de l'infrastructure d'un sol sportif engazonné, à l'exclusion des travaux liés à la mise en place du fond de forme, par la reprise et l'amélioration des couches constitutives du sol.

Les travaux de réfection concernent la reprise de la couche de fondation, qui apporte à la structure sa résistance mécanique et participe également au drainage, et portent également sur la remise en état de la couche de base qui permet l'exécution et le fonctionnement correct de la couche de jeu.

Préalablement à ces travaux, le professionnel prend connaissance du projet (les plans et les caractéristiques techniques), il apprécie les conditions de réalisation (contraintes du site, voies d'accès…). Dans un premier temps, il prévoit les matériels et fournitures nécessaires à la réalisation du chantier et met en place les protections nécessaires à la réservation des autres installations sportives, à la sécurité du site. Dans un second temps, il met en œuvre les activités liées à la mise en place des différentes couches constitutives en fonction des consignes et des normes.

Les situations professionnelles correspondent à des travaux de terrassement, d'excavation, de déblais et de remblais, de nivellement, de creusement de tranchées et de réseaux de drainage, rebouchage, évacuation, finition. Ces activités exigent l'usage d'engins motorisés : mini pelle, mini-chargeur, tracteur avec lame de nivellement, trancheuse de sol….

Le professionnel repère les réseaux de drainage existants et travaille à leur reprise et/ou à la mise en place de nouveaux réseaux de drainage et d'évacuation en fonction des consignes, des caractéristiques du terrain et de ses usages. Il réalise les drains de surface ou secondaires nécessaires à l'évacuation des eaux et assure l'articulation des différents réseaux de drainage du terrain, notamment le réseau de base primaire.

Réalisées en autonomie, ces activités mobilisent un ensemble de techniques de préparation des composants des couches du sol et de leur installation qui requièrent, en particulier, des connaissances liées à la topographie, à la géométrie (planéité, verticalité, alignement, pentes, angles, échelles…), des connaissances liées à la structure d'un sol sportif et son drainage, des techniques de conduite des engins motorisés de très haute technicité ainsi que des techniques d'utilisation des matériels spécifiques.

La capacité C.3.2 recouvre les situations professionnelles en lien avec la mise en place de la couche de jeu suite à la réfection totale des couches constitutives du sol ou à un scalpage d'envergure sur un terrain sportif. La "couche de jeu" correspond à la partie directement en contact avec le joueur : elle assure la fonction sportive par ses qualités spécifiques. Les travaux s'étendent de la mise en place d'une couche de substrat drainante qui forme le support pour l'installation de la couche de jeu. Celle-ci, qu'il s'agisse de gazon naturel, artificiel ou hybride, est installée par différents techniques de semis de graminées ou de mélange de graminées (en fonction de l'objectif sportif et du milieu donné) ou par placage de gazon pré-cultivé ou via la pose de gazon synthétique.

Cadrage de l'évaluation de la C3

C.3 Assurer les travaux de régénération d'un terrain sportif engazonné	
C3.1 : Réaliser les travaux de réfection de l'infrastructure d'un sol sportif	
Critères	**Exemples d'indicateurs**
Mise en place des couches constitutives de l'infrastructure du sol *Le candidat installe les différentes couches constitutives de la fondation de la couche de jeu.*	Travail en autonomie Prise en compte des différents paramètres liés à l'installation des couches : ordre, composition, épaisseurs, dimensions, niveaux, pentes à respecter… Organisation du travail : préparation du matériel et des fournitures, chronologie et enchaînement des opérations, rapidité, dextérité, vérifications... Techniques d'installation des différentes couches : encaissement, décaissement, nivellement, tassage, lissage… Utilisation des outils et matériels Conformité: dimensions, profondeur, stabilité, nivellement, pente... Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI…), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité Respect des principes d'ergonomie au travail …
Reprise du réseau de drainage *Le candidat assure la remise en état des drains de surface ou secondaires nécessaires à l'évacuation des eaux*	Travail en autonomie Prise en compte des repères d'implantation de l'ouvrage : dimensions, niveaux, pentes à respecter… Organisation du travail : préparation du matériel et des fournitures, chronologie et enchaînement des opérations, rapidité, régularité, vérifications... Techniques de réalisation des réseaux de drainage secondaire Utilisation des outils et matériels Conformité du réseau : dimensions, profondeur, linéarité... Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI…), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité Respect des principes d'ergonomie au travail …

C3.2 : Mettre en place la couche de jeu d'un sol sportif engazonné	
Critères	**Exemples d'indicateurs**
Préparation du substrat à l'engazonnement *Le candidat effectue les différents travaux de préparation des sols nécessaires à l'engazonnement du sol.*	Travail en autonomie Prise en compte des repères d'implantation de l'ouvrage : dimensions, niveaux, pentes à respecter… Organisation du travail : préparation du matériel et des fournitures, chronologie et enchaînement des opérations, rapidité, dextérité, vérifications... Techniques de mise en place du substrat : préparation mélanges, tassage, brossage, ratissage… Utilisation des outils et matériels Conformité : épaisseur, stabilité, homogénéité... Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI…), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité Respect des principes d'ergonomie au travail …
Engazonnement *Le candidat implante le gazon par semis, placage ou pose*	Travail en autonomie Prise en compte des paramètres liés à l'implantation : dimensions, niveaux, pentes à respecter… Organisation du travail : préparation du matériel et des fournitures, chronologie et enchaînement des opérations, rapidité, dextérité, vérifications... Techniques d'engazonnement : semis, placage, pose Utilisation des outils et matériels Conformité : homogénéité, stabilité, nivellement Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI…), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité Respect des principes d'ergonomie au travail …

Tableau des SPS et fiches compétences

Cette partie reprend le tableau des situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences du référentiel professionnel du CS "Sols sportifs engazonnés" et présente sous forme de fiches un ensemble d'informations relatives au travail recueillies auprès de professionnels au cours d'entretiens approfondis.

La compétence est une combinatoire de ressources – connaissances, savoir-faire, comportements...[1] – que mobilise un individu pour répondre de façon pertinente à une situation de travail donnée. Cette compétence est singulière et située : elle est le fait d'un individu et ne peut s'exprimer qu'en situation de travail.

L'analyse du travail conduite auprès de professionnels permet en premier lieu de repérer des situations professionnelles significatives (SPS), c'est-à-dire des situations reconnues comme particulièrement révélatrices de la compétence dans les activités visées par le CS. Elle permet également d'identifier les ressources sur lesquelles s'appuient les professionnels pour exercer avec compétence leurs activités.

Les informations ainsi recueillies sont classées et regroupées en ensembles homogènes autour des ressources mobilisées et des finalités du travail : les champs de compétences. Chaque champ, qui rassemble des familles de situations proches, fait l'objet d'une fiche, toujours structurée sur le même modèle. Y sont précisés :

- des éléments de contexte du travail : finalité du travail, responsabilité et autonomie du titulaire de l'emploi, environnement de travail, indicateurs de réussite
- les ressources à mobiliser pour réaliser avec compétence le travail : savoir-faire, savoirs identifiés par les professionnels, savoir-faire consolidés par l'expérience, comportements professionnels.

Les situations et les ressources décrites dans les fiches compétences ne constituent pas une liste exhaustive et peuvent être adaptées au contexte local de l'activité. Ne sont retenues que celles qu'il paraît indispensable de maîtriser pour exercer le travail dans une majorité de configurations d'emplois: les situations professionnelles significatives (SPS).

Les fiches compétences permettent d'appréhender de manière globale la nature des activités des futurs titulaires d'un CS. Elles orientent le travail des équipes enseignantes pour l'élaboration de situations de formation et d'évaluation, tout particulièrement pour les évaluations en situation professionnelle. Elles peuvent être utilisées comme support de discussion avec les maîtres de stage ou d'apprentissage, au moment où se négocient avec ces derniers les objectifs des périodes en milieu professionnel. Elles servent également de référence pour la validation des acquis de l'expérience.

La définition des différentes rubriques de ces fiches figure en annexe.

1 L'analyse du travail réalisée ne retient que les "ressources" qui peuvent être développées par la formation ou par l'expérience : n'y figurent ni les aptitudes ni les qualités personnelles.

Champs de compétences et situations professionnelles significatives du CS "Sols sportifs engazonnés"

Les SPS sont repérées lors de l'analyse du travail menée auprès de professionnels. Parmi les critères utilisés pour leur détermination figurent la complexité, la dimension critique ou encore la fréquence. Les SPS sont identifiées à l'aide d'un ensemble de questions telles que :

- Quelles situations de travail vous paraissent les plus difficiles ou délicates à maîtriser ?
- Quelles situations de travail ne confieriez-vous pas à un débutant ?
- Si vous deviez choisir un remplaçant, dans quelle(s) situation(s) de travail le placeriez-vous pour vérifier qu'il est compétent ?

Par nature, ces SPS sont en nombre réduit.

Le tableau suivant clôt le référentiel d'activités du CS. Il présente les situations professionnelles significatives de la compétence d'une personne exerçant des activités spécifiques en lien avec les installations de systèmes d'arrosage automatique : espaces verts et sols sportifs, c'est-à-dire les situations qui mettent en jeu les compétences-clés des activités ciblées par le titre.

En gras sont signalées les SPS identifiées comme particulièrement importantes en agriculture biologique sans pour autant être spécifiques à ce mode de production.

Rappel des champs de compétences et des situations professionnelles significatives du CS "Sols sportifs engazonnés"

Capacités	Champs de compétences et finalités	Situations professionnelles significatives En "gras" les SPS particulièrement importantes
C1 : Préparer l'entretien d'un terrain sportif engazonné C1.1 : Opérationnaliser le planning des interventions d'entretien d'un terrain sportif engazonné C1.2 : Effectuer le suivi du matériel d'entretien d'un terrain sportif engazonné	**Organisation des travaux d'entretien de terrains de sport engazonnés** Optimiser les interventions en fonction de l'état du terrain, des moyens disponibles, du calendrier sportif et des usages	Diagnostic de la surface sportive Adaptation du calendrier d'interventions Préparation et réglage du matériel spécifique
C2 : Réaliser l'entretien des sols sportifs engazonnés C2.1 : Réaliser les travaux d'entretien courant d'un sol sportif engazonné C2.2 : Réaliser les travaux d'entretien spécifique d'un sol sportif engazonné	**Entretien d'un sol sportif engazonné** Maintenir une surface sportive homogène stable et fiable, en prenant en compte la dimension sécurité et environnement	Décompactage de régénération Tonte avant compétition Conduite de l'arrosage Scalpage Brossage Réalisation des traçages
C3 : Assurer les travaux de régénération d'un terrain sportif engazonné C3.1 : Réaliser les travaux de réfection de l'infrastructure d'un sol sportif C3.2 : Mettre en place la couche de jeu d'un sol sportif engazonné	**Installation d'un sol sportif engazonné** Livrer un sol sportif selon les termes contractuels en prenant en compte la dimension environnementale	Mise en place des couches constitutives du sol sportif Mise en place du système de drainage Nivellement de finition de la couche de jeu Implantation de gazons sportifs

Toutes les SPS énoncées ci-dessus sont réalisées en intégrant la règlementation en matière de sécurité au travail et les enjeux de durabilité.

Situations professionnelles significatives

- Diagnostic de la surface sportive
- Adaptation du calendrier d'interventions
- Préparation et réglage du matériel spécifique

Finalité

Optimiser les interventions en fonction de l'état du terrain, des moyens disponibles, du calendrier sportif et des usages.

Responsabilité / autonomie

Le titulaire de l'emploi exerce son activité dans un système d'obligations réglementaires, environnementales et économiques. Placé sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique auprès de qui il réfère, il bénéficie d'une large autonomie quant à la conduite des travaux d'entretien qui lui sont confiés. S'agissant de l'animation et de la coordination d'une équipe, son degré d'autonomie varie avec la taille et l'organisation de l'entreprise et la nature du chantier.

Le salarié titulaire de l'emploi est amené à réaliser des activités variées nécessitant des capacités d'observation, d'adaptation, un sens de l'initiative et une certaine polyvalence technique.

Travaillant en extérieur parfois loin du siège de l'entreprise, il peut être amené à prendre des décisions rapides dès lors qu'elles n'ont pas d'incidence financière. Dans le cas contraire, il doit en amont en référer à son supérieur.

Dans le cadre des chantiers d'entretien sur lesquels il est affecté, il utilise un smartphone et des applications pour échanger avec sa hiérarchie, ses collègues et le cas échéant avec les clients.

Environnement de travail

L'organisation des travaux d'entretien s'inscrit dans le cadre de prescriptions qui sont modulées en tenant compte d'un grand nombre de paramètres : les qualités attendues en fonction du niveau de jeu, le calendrier sportif, les usages pendant et/ou en intersaison, le type de gazon et l'état de la surface, les conditions météorologiques, l'âge du terrain, ...

Le titulaire de l'emploi est amené à régler des machines et matériels spécifiques motorisés. Il doit avoir été formé à l'utilisation en sécurité des matériels (CACES ou attestation valant CACES).

Le port des équipements de protection individuelle (EPI) est obligatoire en toute circonstance.

Intervenant sur des grands terrains il travaille essentiellement à pied et est amené à réaliser des exercices de prévention des troubles musculo-squelettiques.

Indicateurs de réussite

- Pertinence des choix d'intervention au regard des contraintes liées au contexte du terrain de sport et à son degré de complexité
- Pertinence du choix du matériel spécifique et qualité du réglage au regard du contexte des interventions
- Prise en compte des normes, des exigences des différentes fédérations sportives et des règles professionnelles
- Cohérence de l'adaptation du calendrier d'intervention
- Conformité à la réglementation spécifique (CACES, habilitations électriques…)
- Absence d'infraction à la législation du travail et à la réglementation
- …

Savoir-faire de base

- Analyser le contexte d'interventions
- Diagnostiquer l'état physiologique et sanitaire de la surface en gazon naturel
- Diagnostiquer l'état du revêtement en fibres synthétiques
- Diagnostiquer l'état du substrat ou des matériaux de remplissage
- Déterminer les choix d'intervention possibles
- Evaluer les ressources à mobiliser
- Programmer les interventions
- Vérifier l'état fonctionnel et la conformité du matériel, machines et équipements
- Régler les matériels machines et équipements spécifiques
- Prendre en compte les attentes du client et /ou de l'usager
- Expliciter les choix d'interventions au client et/ou à l'usager
- ...

Savoirs de référence cités par les professionnels

- Agronomie,
- Stades de croissance et de développement des végétaux
- Ecologie, agroécosystèmes
- Fonctionnement des écosystèmes
- Technologie des matériels
- Evolutions techniques et matérielles
- Réglementation en matière de santé, de sécurité et d'environnement : utilisation des produits phytopharmaceutiques, stockage des matières dangereuses, conduite d'engins
- Normes et exigences des fédérations sportives
- Règles professionnelles (par exemple, N° S.E.1-R0 Travaux d'entretien des sols sportifs – UNEP-AITF-FFP-Hortis, …)
- ...

Savoir-faire consolidés par l'expérience

- Anticiper les aléas éventuels
- Faire face aux aléas
- ...

Comportements professionnels

- Faire preuve de rigueur et de curiosité
- Etre force de proposition
- Observer et réagir aux anomalies
- Avoir le sens des responsabilités
- Veiller à la sécurité
- ...

Situations professionnelles significatives

- Décompactage de régénération
- Tonte avant compétition
- Conduite de l'arrosage
- Scalpage
- Brossage

Finalité

Maintenir une surface sportive homogène stable et fiable, en prenant en compte les dimensions sécurité et environnement.

Responsabilité / autonomie

Le salarié confirmé assure généralement la responsabilité technique de l'exécution des travaux. Les travaux d'entretien sont, selon les cas, réalisés en autonomie ou par des équipes de 2 à 3 personnes.

Au cours du déroulement du chantier, le salarié titulaire de l'emploi identifie les problèmes techniques et humains et s'efforce de les résoudre. Suivant la nature de la situation problème rencontrée, il en réfère à son supérieur hiérarchique avant de décider de l'intervention. En matière d'utilisation des produits phytopharmaceutiques, le titulaire du diplôme est détenteur du certificat individuel pour l'activité "utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques (Certiphyto)", pour les catégories "opérateur", "décideur en entreprise soumise à agrément" et "décideur en entreprise non soumise à agrément".

Environnement de travail

La réalisation des travaux d'entretien s'inscrit dans le cadre de prescriptions et d'un calendrier d'intervention qui sont modulés en fonction de l'état de la surface et des différents aléas.

Le titulaire de l'emploi est amené à conduire et à mettre en œuvre des machines et matériels spécifiques motorisés. Il doit avoir été formé à l'utilisation en sécurité des matériels (CACES ou attestation valant CACES).

Le port des équipements de protection individuelle (EPI) est obligatoire en toute circonstance.

Les activités se déroulent en plein air et en toutes saisons.

Indicateurs de réussite

- Adéquation des interventions en relation avec le contexte de la surface sportive et les moyens matériels et humains disponibles
- Qualité technique des travaux mécaniques de préparation et ou de remise en état du terrain
- Adaptation de la tonte en fonction de l'état du gazon et de l'usage : identification de la fréquence, de la hauteur de coupe et du sens de la tonte
- Adaptation du plan d'arrosage en fonction des besoins physiologiques du gazon : fréquence, volume, zonage
- Qualité de l'entretien du matériel
- Conformité de l'exécution des travaux aux prescriptions
- Conformité du résultat aux exigences de la surface engazonnée dans son contexte
- Choix du matériel
- Port des EPI
- ...

Savoir-faire de base

- Identifier les contraintes de l'intervention
- Mettre en œuvre les consignes de sécurité
- Régler et conduire les machines et matériels spécifiques
- Procéder à l'affûtage des outils de coupe
- Positionner l'outil dans le bon un angle de coupe
- Procéder aux différentes opérations d'entretien courant ou spécifique
- Communiquer sur son travail
- ...

Savoirs de référence cités par les professionnels

- Biologie des plantes : organes, fonctions, physiologie,
- Botanique, reconnaissance des espèces couramment utilisées
- Stades de croissance et de développement des végétaux
- Phytopathologie liée aux espèces
- Mécanique, électricité, hydraulique, automatismes
- Principes et fonctionnement des principaux équipements
- Différentes techniques de tonte
- Equipements de protection individuelle (EPI), machines et matériels spécifiques
- Réglementation en vigueur
- Mesures de sécurité et de réduction de la pénibilité
- ...

Savoir-faire consolidés par l'expérience

- Analyse et synthèse rapide des contraintes de chantier
- Rapidité d'exécution
- Assurance dans la gestuelle
- Anticipation pour la prévention des aléas
- ...

Comportements professionnels

- Faire preuve de rigueur et de réactivité
- Tirer les enseignements des réussites et échecs, des expériences
- Rester à l'écoute et en veille professionnelle
- Adopter en permanence les gestes et postures professionnels adaptés aux efforts à fournir
- Veiller à sa sécurité et celle des autres notamment lors des applications phytosanitaires
- ...

Situations professionnelles significatives

- Mise en place des couches constitutives du sol sportif
- Mise en place du système de drainage
- Nivellement de finition de la couche de jeu
- Implantation de gazons sportifs
- Réalisation des traçages

Finalité

Livrer un sol sportif selon les termes contractuels en prenant en compte la dimension environnementale.

Responsabilité / autonomie

Le titulaire de l'emploi exerce son activité dans un système de contraintes environnementales, réglementaires et économiques auquel il doit s'adapter. Les travaux sont réalisés en équipe sous la responsabilité du hiérarchique, généralement conducteur de travaux. S'agissant de la coordination du chantier, son degré d'autonomie varie avec la taille et l'organisation de l'entreprise et la nature des travaux à réaliser.

Le salarié titulaire de l'emploi est amené à réaliser des activités variées réclamant des capacités d'adaptation, un sens de l'initiative et une certaine polyvalence technique.

Amené à travailler en extérieur loin du siège de l'entreprise, il peut être amené à prendre des décisions rapides avant d'en référer à son supérieur.

Environnement de travail

La réalisation des travaux d'installation d'un sol sportif engazonné s'inscrit dans le cadre de normes et de règles professionnelles.

Le titulaire de l'emploi est amené à conduire et à mettre en œuvre des machines et matériels spécifiques motorisés. Il doit avoir été formé à l'utilisation en sécurité des matériels (CACES ou attestation valant CACES).

Le port des équipements de protection individuelle (EPI) est obligatoire en toute circonstance.

Les activités se déroulent en plein air et en toutes saisons

Le développement des nouvelles technologies (robot de tonte, informatique embarquée, GPS, logiciel de cartographie …) nécessite la maîtrise de nouvelles techniques pour l'utilisation de ces outils.

Au cours du déroulement du chantier, le salarié titulaire de l'emploi identifie les problèmes techniques et humains et s'efforce de les résoudre.

Indicateurs de réussite

- Conformité des implantations
- Conformité de mise en œuvre des couches
- Conformité des reprises de planéité
- Conformité de réalisation des réseaux : dimensionnement, pose, raccordement, …
- Respect du phasage des travaux
- Qualité de l'engazonnement et/ou de pose des surfaces synthétiques
- Conformité du résultat aux exigences de la surface engazonnée dans son contexte
- Choix du matériel
- Port des EPI
- ...

Savoir-faire de base

- Mettre en place les implantations d'une infrastructure : signalisation, traçage piquetage
- Conduire des engins mécanisés pour réaliser les travaux
- Réaliser des travaux de reprise de planéité
- Réaliser des réseaux et branchement divers : drainage, éclairage, arrosage, collecte, récupération des eaux pluviales
- Engazonner ou poser des surfaces synthétiques
- Réaliser des opérations de traçage
- ...

Savoirs de référence cités par les professionnels

- Lecture de plan et descriptifs techniques
- Différents types de terrassements en fonction des infrastructures
- Topographie : lever de plan, implantation des surfaces et des pentes, plan de récolement
- Connaissance des matériaux et des évolutions techniques
- Connaissance des végétaux
- Réglementation en vigueur
- Estimation de coûts
- …

Savoir-faire consolidés par l'expérience

- Faire face aux aléas
- Rapidité d'exécution tout en respectant les consignes de sécurité
- Répartition des travaux en fonction des profils des membres de l'équipe
- …

Comportements professionnels

- Avoir le sens des responsabilités
- Faire preuve de rigueur et de curiosité
- Rester à l'écoute et en veille professionnelle
- Adapter en permanence les gestes et postures au poste de travail
- Veiller à sa sécurité et celle des autres
- ...

Annexe 1

Arrêté de création paru au JO

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté du 22 décembre 2020 portant création de l'option « sols sportifs engazonnés » du certificat de spécialisation et fixant ses conditions de délivrance

NOR : *AGRE2036679A*

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles D. 811-167 à D. 811-167-8 ;

Vu le code du travail, notamment les livres II, III et IV de sa sixième partie ;

Vu l'arrêté du 3 mars 2005 relatif à la création du certificat de spécialisation « maintenance des terrains de sports et de loisirs » et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2018 portant création de la spécialité « aménagements paysagers » du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 23 juillet 2019 portant création de l'option « aménagements paysagers » du brevet professionnel et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative Agriculture, agroalimentaire et aménagement des espaces du 3 novembre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement agricole du 8 décembre 2020,

Arrête :

Art. 1er. – Il est créé un certificat de spécialisation option « sols sportifs engazonnés ».

Art. 2. – Le certificat de spécialisation option « sols sportifs engazonnés » s'appuie sur les référentiels du diplôme du brevet professionnel option « aménagements paysagers » défini par l'arrêté du 3 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 23 juillet 2019 susvisé et du baccalauréat professionnel spécialité « aménagements paysagers » défini par l'arrêté du 31 juillet 2018 susvisé.

Le certificat de spécialisation option « sols sportifs engazonnés » est classé au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles.

Art. 3. – Le certificat de spécialisation option « sols sportifs engazonnés » comporte :

a) Un référentiel d'activités ;

b) Un référentiel de compétences ;

c) Un référentiel d'évaluation.

Art. 4. – Le certificat de spécialisation option « sols sportifs engazonnés » est accessible aux candidats titulaires :

- du brevet professionnel du secteur des aménagements paysagers ;
- d'un baccalauréat professionnel du secteur des aménagements paysagers ;
- du brevet de technicien agricole du secteur des aménagements paysagers ;
- du baccalauréat technologique « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » ;
- d'un brevet de technicien supérieur agricole du secteur des aménagements paysagers.

Les candidats ne justifiant pas d'un de ces diplômes peuvent également être admis sur décision prise par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, conformément aux dispositions de l'article D. 811-167-3 du code rural et de la pêche maritime susvisé.

Art. 5. – Le certificat de spécialisation option « sols sportifs engazonnés » est délivré aux candidats ayant acquis les trois unités capitalisables constitutives du diplôme :

- UC1 : Préparer l'entretien d'un terrain sportif engazonné ;
- UC2 : Réaliser l'entretien des sols sportifs engazonnés ;
- UC3 : Assurer les travaux de régénération d'un terrain sportif engazonné.

Art. 6. – Dans le cas d'une préparation par la voie de la formation continue, la durée de la formation conduisant à la délivrance du certificat de spécialisation option « sols sportifs engazonnés » comporte au moins

400 heures en centre. La durée de la formation en milieu professionnel est au moins de 12 semaines conformément à l'article D. 811-167-4 du code rural et de la pêche maritime.

Conformément à l'article D. 811-167-5 du code rural et de la pêche maritime, les durées minimales de formation en centre et en milieu professionnel peuvent être réduites après positionnement du candidat organisé par le centre de formation.

Dans le cas d'une préparation par la voie de l'apprentissage, la durée du contrat d'apprentissage est d'une année. La formation conduisant à la délivrance du certificat de spécialisation option « sols sportifs engazonnés » comporte au moins 400 heures en centre. La durée du contrat d'apprentissage peut être réduite selon les dispositions prévues par le code du travail.

Art. 7. – Le certificat de spécialisation option « sols sportifs engazonnés » est accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience en application des dispositions du code du travail.

Art. 8. – Les dispositions du présent arrêté s'appliquent à compter du 1er avril 2021.

A compter de cette date, les habilitations des centres de formation sont accordées pour le certificat de spécialisation option « sols sportifs engazonnés » créée par le présent arrêté.

Art. 9. – L'arrêté du 3 mars 2005 relatif à la création du certificat de spécialisation « maintenance des terrains de sports et de loisirs » est abrogé à compter du 1er avril 2022.

Art. 10. – Les candidats n'ayant pas obtenu le certificat de spécialisation option « maintenance des terrains de sports et de loisirs » créé par l'arrêté du 3 mars 2005 susvisé à la date du 1er avril 2022 peuvent s'inscrire de droit pour préparer le certificat de spécialisation option « sols sportifs engazonnés » créé par le présent arrêté en faisant valoir leurs acquis pour bénéficier d'un parcours de formation individualisé. Ils se présentent à toutes les unités capitalisables du certificat de spécialisation option « sols sportifs engazonnés » créé par le présent arrêté.

Art. 11. – La directrice générale de l'enseignement et de la recherche et les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 décembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :
Le chef de service de l'enseignement technique,
L. Maurer

Nota. – Le référentiel d'activités, le référentiel de compétences et le référentiel d'évaluation du certificat de spécialisation agricole option « sols sportifs engazonnés » sont consultables sur le site www.chlorofil.fr.

Annexe 2

Fiche de descripteurs de compétences d'un diplôme

Définition des rubriques

Les définitions suivantes sont celles des rubriques d'une fiche de descripteurs de compétences.
Une fiche de compétences permet de décrire les ressources mobilisées par un professionnel[1] expérimenté quand il maîtrise les situations professionnelles correspondant à un domaine d'activité ou à un ensemble d'activités ayant la même finalité, dont on considère qu'elles relèvent d'un champ de compétences particulier. Elle donne également un certain nombre d'informations sur les situations professionnelles et leurs conditions de réalisation.

Fiche relative à [un champ de compétences donné]

Ex. : Commercialisation des produits de l'exploitation – Intervention sur le végétal – Soins aux animaux –Encadrement d'équipe – Organisation du travail – Gestion économique et administrative

Situations professionnelles significatives :

Elles ont été identifiées par des investigations de terrain dans la phase amont d'analyse des emplois et d'analyse du travail

Elles représentent les situations-clés qui rendent particulièrement compte de la compétence du titulaire de l'emploi. En conséquence elles sont peu nombreuses ; il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des situations professionnelles relevant de ce champ.

Exemples :

- Réglage des paramètres avant démarrage
- Ajustement des activités en cours de travaux

Finalités :

Expression globale et synthétique de la finalité du travail pour le professionnel titulaire de l'emploi, c'est-à-dire une formulation qui précise les grands objectifs à atteindre ou à maîtriser par une mise en œuvre contextualisée des activités concernées par la fiche.

Exemple : Rationaliser et optimiser ses interventions et celles de son équipe pour atteindre le résultat recherché en tenant compte des contraintes et des objectifs de l'entreprise ou de l'organisation

Responsabilité / autonomie :

Description synthétique du niveau de responsabilité du professionnel (nature de la responsabilité, personne à qui il rend compte de son activité, risques encourus…).

Degré d'autonomie : latitude du professionnel pour décider et agir sur son travail et sur les activités de l'entreprise ou de l'organisation.

Ces éléments doivent être ciblés sur les activités de la fiche, certains d'entre eux ayant déjà été traités globalement à l'échelle de l'emploi dans le référentiel professionnel.

Environnement de travail :

Description des principaux éléments du contexte dans lequel se déroulent les activités, pouvant avoir des conséquences sur l'organisation et la réalisation du travail, sur les conditions de travail

Exemples : travail en extérieur soumis aux intempéries, travail en flux tendus, conditions d'ambiance particulières (froid, humidité, bruit…), les week-end et jours fériés.

Les rubriques suivantes présentent les "ressources" : savoirs, savoir-faire et comportements mobilisés par le titulaire de l'emploi dans les situations professionnelles de référence.

Remarque : certaines de ces ressources peuvent également être mobilisées dans des situations qui relèvent d'autres champs de compétences. On les retrouvera alors également dans les fiches correspondantes car chacune de ces fiches doit pouvoir être lue indépendamment des autres.

Indicateurs de réussite :

Eléments observables ou mesurables permettant de considérer que le résultat du travail est conforme à ce que l'on peut attendre d'un professionnel titulaire de l'emploi.

Ces indicateurs permettent de situer la performance attendue du professionnel confirmé (niveau de maîtrise et de responsabilité dans l'atteinte du résultat). Les indicateurs soumis à beaucoup d'autres facteurs ou représentatifs à trop long terme du résultat du travail ne sont pas indiqués.

Exemples :

- respect du cahier des charges
- remise en état et rangement des locaux, du matériel et du chantier

Les indicateurs ne doivent pas être confondus avec les critères d'évaluation pour la certification, notamment parce qu'ils permettent de situer la performance d'un professionnel expérimenté - non d'un débutant - mais ils peuvent constituer des repères pour les formateurs dans la construction des grilles d'évaluation.

Savoir-faire de base

Ensemble des savoir-faire techniques et pratiques mis en œuvre dans le travail et indispensable à la maîtrise des situations professionnelles de la fiche. Leur liste n'est pas exhaustive, elle correspond aux savoir-faire identifiés par l'analyse du travail.

Exemples :

- identifier les risques encourus à son poste de travail
- assurer la maintenance et l'entretien du matériel
- enregistrer les données liées à la conduite de la production
- prendre en compte les conditions météorologiques
- effectuer un traitement phytosanitaire
- effectuer le réglage des machines…

Savoirs de référence cités par les professionnels

La liste des savoirs qui figure dans cette rubrique est constituée à partir des données recueillies au cours des entretiens. Il s'agit des savoirs qui ont été cités par les titulaires des emplois et par leurs supérieurs hiérarchiques.

Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de tous les savoirs mobilisés dans l'activité professionnelle ni du résultat d'un travail de didactique.

Savoir-faire consolidés par l'expérience

Ces savoir-faire, en général complexes, demandent du temps et de l'expérience pour être acquis en totalité. Leur maîtrise distingue souvent le professionnel expérimenté du débutant.

Le plus souvent, seules les bases permettant de développer ces savoir-faire pourront être acquises en formation. Ces savoir-faire ne sont pas visés par l'évaluation en formation. Ils peuvent servir de repères pour la VAE.

Exemples :

- élaborer de nouvelles recettes, faire évoluer la gamme de produits
- anticiper les accidents de fabrication
- détecter rapidement les animaux présentant un potentiel
- adapter les prestations aux évolutions de la clientèle…

Comportements professionnels

Ensemble d'attitudes, de savoir-être qui interviennent dans l'activité et participent de la compétence globale. Seuls les éléments essentiels pour la maîtrise des situations professionnelles sont indiqués dans cette rubrique.

Attention : cette rubrique ne décrit pas des aptitudes ou des qualités personnelles, éléments qui ne sont pas retenus dans les diplômes du MAAF.

Les comportements professionnels peuvent être développés par la formation ou par l'expérience.

Exemples :

- veiller en permanence à la sécurité
- être attentif aux souhaits des clients
- faire preuve de rigueur à toutes les étapes du process
- veiller au respect des délais…

SIGLIER

C	Capacité
CACES®	Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité
CS	Certificat de spécialisation
DDT/M	Directions départementales des territoires / et de la mer
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DAAF	Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
FDAS	Fiche descriptive des activités spécialisées
NSF	Nomenclature des spécialités de formation
ROME	Répertoire opérationnel des métiers et des emplois
SPS	Situation professionnelle significative
UC	Unité capitalisable
UNEP	Union nationale des entreprises du paysage

LAVENTURE DUVIVANT.FR
RÉVÈLE TON TALENT

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau des diplômes de l'enseignement technique
78 rue de Varenne - 75349 Paris 07 SP

DECEMBRE 2021